



PRIX DE LA NOUVELLE ALBERTINE SARRAZIN

Le prix Albertine Sarrazin a été créé en 1987 par Jean HORTUS, Rédacteur des croisés d'Oc, afin de révéler des vocations et des talents littéraires cachés.

Albertine Sarrazin avait élu domicile dans la région du Pic St Loup, et aujourd'hui encore se manifestent de nombreux témoignages d'intérêt pour son œuvre et l'esprit qui en émane.

C'est pourquoi, suite au décès de Jean HORTUS, ce concours a été relancé en 1993 par l'Association Vivre à Valflaunès, qui le reconduit en 2024.

La nouvelle constitue un genre littéraire minoritaire ; il offre cependant une grande liberté d'expression à ceux qui, sans être écrivains reconnus, peuvent nous livrer des trésors d'écriture.

REGLEMENT DU PRIX ET CONSIGNES D'ENVOI

- Ce prix annuel, **ouvert du 1er septembre 2023 au 29 février 2024**, distingue une **nouvelle inédite écrite en français**, à caractère littéraire, aux thèmes et styles libres, d'un auteur français ou étranger.
- L'œuvre, dactylographiée et correctement lisible, ne devra pas dépasser **30 000 signes espaces compris**. Chaque candidat indiquera en tête de sa nouvelle le nombre de signes qu'elle comporte. La police demandée est le **Times New Roman, taille 12**. L'envoi devra se faire en **fichier word** (et non en pdf). La nouvelle devra posséder **un titre, être exempte de signature afin de respecter l'anonymat de la présélection** et être fournie en 2 exemplaires dont 1 envoyé par **courrier électronique** à l'adresse suivante : vivrevalflaunes@gmail.com en spécifiant dans l'objet « *Prix Albertine Sarrazin : envoi de nouvelle* ». L'exemplaire papier fourni avec le dossier ne devra être **ni agrafé, ni relié**. Chaque candidat n'a droit qu'à **un seul envoi. Les manuscrits ne seront pas renvoyés, ils seront détruits.**

Astuce: Pour connaître le nombre de caractères du texte, il suffit de sélectionner tout le texte, aller dans « Révision » et cliquer sur le bouton « Statistiques ».

Le non respect des consignes entrainera automatiquement la non prise en compte de la candidature et le non remboursement des droits à concours.

- **En parallèle de l'envoi électronique, un envoi postal devra intervenir au plus tôt et contenir :**
 - **une fiche** avec nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, comportant la mention signée « *J'autorise le Comité d'Organisation du Prix Albertine Sarrazin à publier la présente nouvelle* » ; éventuellement un curriculum vitae littéraire.
 - **un chèque de 16 €** à l'ordre de « Association Vivre à Valflaunès » (les frais peuvent également être réglés par virement IBAN FR76 1350 6100 0038 6818 2000 005 BIC AGRIFRPP835, en indiquant en référence le nom du participant)
 - **une enveloppe** pouvant contenir un recueil de 15/21 cm, libellée à votre nom et adresse, affranchie pour un poids allant jusqu'à 250g, pour l'envoi du recueil des nouvelles primées.

Les dossiers sont à adresser à : **Comité d'organisation du Prix Albertine Sarrazin**
Association Vivre à Valflaunès
Mairie – 1 Place Gabriel Calmels - 34270 Valflaunès

• **Procédure du concours** : les œuvres reçues seront soumises régulièrement et anonymement à un jury de présélection. Le Jury d'attribution est composé de personnalités du monde littéraire. Le Jury est souverain, ses décisions sont sans appel.

Aucun commentaire ou appréciation de la part du jury ne pourra être donné sur les nouvelles. Les meilleures nouvelles retenues seront publiées dans un recueil.

• **Nature des prix** : Le lauréat se verra offrir 1 000 € en guise de prix. Les résultats seront communiqués fin juin / début juillet 2024 ainsi que la date de la remise du prix qui aura lieu en présence du lauréat ou d'un représentant. Le lauréat qui aura obtenu le Prix ne sera pas autorisé à concourir à nouveau dans ce prix pendant les 5 éditions suivantes.

• **Acceptation du règlement** : la participation au concours entraîne l'acceptation des termes du présent règlement.

Le Comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le concours en cas de participation insuffisante (45 nouvelles environ). Les candidats seraient alors remboursés de leurs frais de participation.